



AGRESSION RACISTE À L'ASSOCIATION RAIH : MOBILISÉS CONTRE L'EXTRÊME DROITE

Le 30 juin dernier, des militants fascistes de l'organisation non moins fasciste Ligue du Midi se sont introduits dans les locaux montpelliérains de l'association RAIH (Réseau Accueil Insertion Hérault) qu'ils ont saccagés en se filmant menaçant le personnel et les enfants accueillis et exigeant que le conseil départemental de l'Hérault ne subventionne plus cette association chargée de l'accueil des mineurs isolés étrangers (1).

Face à cet acte ignoble le syndicat FSU de la PJJ (SNPES-PJJ-FSU) s'est immédiatement mobilisé en organisant l'appel d'un certain nombre de syndicats d'avocats, de magistrats, et de salariés, dont la section FSU du conseil départemental de l'Hérault, et d'associations à soutenir l'association RAIH et à se rassembler contre l'extrême droite le mardi 11 juillet.

Quelques jours avant le rassemblement, le 7 juillet, la section FSU du conseil départemental de l'Hérault a profité de la présence du Président de la collectivité en Comité Technique pour l'interpeller, en séance, sur l'acte odieux commis par ce groupuscule d'extrême droite et lui demander de manifester clairement le soutien de l'exécutif envers cette association (lire le propos liminaire ci-dessous). Si oralement le Président a affirmé qu'il « ne retirait rien de notre déclaration » et qu'il continuerait de soutenir l'association RAIH, le département a également déposé plainte pour « dégradation aggravée, incitation à la haine, à la discrimination et à la violence ».

Le 11 juillet, une cinquantaine de professionnels étaient présents devant la Préfecture, dont une petite dizaine de notre collectivité, les membres de l'association RAIH étaient présents et se sont sentis soutenus et rassurés par cette action. Ils considèrent que ce type de mouvement participe d'une forme de réparation suite à l'agression raciste qu'ils ont subi. Sous un soleil de plomb, les prises de paroles se sont succédées pendant plus d'une heure. Ce rassemblement a été l'occasion de réaffirmer notre volonté de défendre la protection de l'enfance et d'obtenir un traitement égalitaire pour tous.

Par ailleurs nous avons de nouveau exprimé notre détermination à combattre ensemble les idées et les actes racistes de l'extrême droite quelles que soient leur forme, et notre solidarité dans ce combat.

Une délégation a été reçue par le chef de cabinet du Préfet, M. SAOUR pendant plus d'une heure. Il s'est dit sensible et préoccupé par l'agression de RAIH et par les actes racistes. Il a affirmé que le Préfet les condamnait fermement mais laisse évidemment la justice « faire son travail ». Il explique que la dissolution du groupuscule que nous réclamons ne peut se faire que par décret du Conseil des ministres et craint que ce type de décision soit très exceptionnel. Ont aussi été évoqués la situation des mineurs isolés étrangers et le sort parfois indigne qui leur est fait par les institutions (Justice, Police, Conseil Départemental) dû à un manque d'ambition politique et le manque de moyens qui en découle. L'instrumentalisation par des réseaux d'adultes dont sont en réalité victimes les MIE dits "délinquants" a été portée à l'attention du chef de cabinet à qui il a été demandé d'agir. Enfin la Ligue des Droits de l'Homme a demandé à ce que les autorités agissent en faveur des familles albanaises actuellement agressées par des activistes d'extrême droite et dont la Police ne prend pas les plaintes...

La Presse, la radio et la télé locales ont aussi répondu présents (voir les liens ci-dessous), y compris la presse « identitaire » dont le « journaliste » a copieusement photographié les participants au rassemblement, et en particulier les leaders et les journalistes. Leur volonté d'intimidation est connue et leurs méthodes de nuisances sont à prendre en compte sérieusement.

Cet acte odieux s'inscrit dans un contexte à la fois de progression de l'extrême droite dans notre région mais aussi à une normalisation d'idées fausses et préconçues sur les migrations et les migrants. Si ces idées reçues peuvent être facilement déconstruites elles ont « la dent

» et sont trop facilement véhiculées sans aucune vérification sur les réseaux sociaux. C'est par exemple ATD Quart-Monde qui en quelques lignes démontent facilement les plus grossières d'entre-elles (2).

Au-delà des idées c'est la mise en œuvre violente des pensées d'extrême droite qui doit nous inquiéter et nous

alerter, à la fois en tant que citoyen, mais aussi en tant que fonctionnaire, et pour certains, travailleurs sociaux. C'est cette même violence qui a poussé les identitaires à collecter des fonds pour affréter un bateau (3) dans l'objectif d'empêcher les migrants de parvenir en Europe...

Nous considérons que cette première journée de mobilisation est une réussite et montre notre capacité à organiser la riposte. La FSU, PJJ comme territoriale, en lien avec les syndicats et associations, reste fermement décidée à poursuivre la lutte contre l'extrême droite, à entretenir le réseau militant solidaire qui a su se mobiliser.

(1) Voir page suivante : *Qu'est-ce qu'un mineur isolé ?*

(2) <https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2012/04/ideesrecues-A3complet-internet.pdf>

(3) http://www.liberation.fr/direct/element/un-navire-de-militants-dextreme-droite-contre-limmigration-en-mediterranee-67509/?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#link_time=1499784916

Liens médias : http://www.tvsud.fr/open_article/video/JT_PAD_RAIH-LIGUE-MIDI_110717 / <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/dd-1499779109> / http://www.midilibre.fr/2017/07/12/saccage-des-locaux-par-la-ligue-du-midi-ces-actes-on-ne-les-tolere-pas_1535450.php#



Raih : le Département dépose plainte

L'intrusion et les dégradations commises par la Ligue du Midi dans les locaux de l'association du Réseau accueil insertion Hérault (*) (Raih), le 30 juin dernier à Montpellier, provoque de vives réactions. Le Syndicat national des personnels de l'Éducation

et du social/PJJ/FSU, le Syndicat des avocats de France, la Ligue des droits de l'Homme 34, la Cimade, Solidaires34 ou encore FSU des personnels du conseil départemental appellent à manifester devant la préfecture, ce mardi 11 juillet dès midi, pour

dénoncer « cette agression raciste ». Raih a déposé plainte, comme le Département, pour dégradation aggravée, incitation à la haine, à la discrimination et à la violence. Le président Kléber Mesquida demande au parquet « la plus grande ferme-

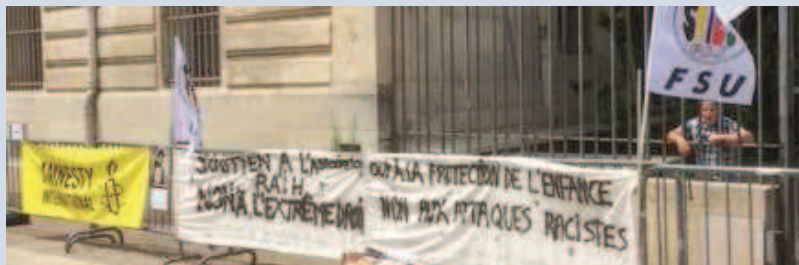
té vis-à-vis de ceux qui ont commis ces actes ».

H.A.

(*) Association intervenant auprès des mineurs non accompagnés notamment étrangers sous l'égide du conseil départemental

La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a rappelé la notion de «mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille» au sein de l'article L. 221-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Les articles L112-3 et L221-2-2 du CASF précisent que s'agissant de jeunes «privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille», ils entrent dans le droit commun de la protection de l'enfance et relèvent donc à ce titre de la compétence des départements.

En clair les "mineurs isolés étrangers" sont des jeunes de moins de 18 qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine sans être accompagnés d'un parent. Ainsi de leur minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection. Notez qu'en 2016, le garde des Sceaux a souhaité modifier la dénomination de MIE en MNA (Mineur Non Accompagné) pour être en adéquation avec la directive européenne, mettant ainsi l'accent sur la protection de l'enfance avant toute chose.



Les nationalités de ces mineurs sont variées et fluctuent d'année en année. Parmi eux figurent, selon une étude de la Direction des populations et des migrations, des enfants "exilés", "mandatés" (envoyés à l'étranger pour y suivre des études ou pour y travailler et expédier l'argent gagné à la famille), "exploités", "fugueurs" et les "errants" c'est-à-dire les

enfants des rues, déscolarisés et dormant dans des bidonvilles. Les guerres actuelles au Moyen Orient ont accentué ces migrations et aggravé les conditions de vie des migrants qui prennent de plus en plus de risques pour tenter leur survie en Europe. Débordés ou refusant de prendre leurs responsabilités les pays européens offrent souvent des conditions d'accueil déplorables. Ces mineurs ont parfois traversé plusieurs pays dont des pays en guerre, dans des conditions extrêmement difficiles et risquées. Certain(e)s ont été victimes de prostitution, d'exploitation ou d'instrumentalisation à des fins juridiques ou économiques, quant aux familles, elles ont dû parfois payer ou se sont endettées auprès de réseaux de passeurs.

Enfin nombres d'entre eux périssent en traversant la méditerranée dans des conditions effroyables (Voir l'article de Marie Nennès du mensuel CQFD « Les vagues comme des barbelés » : <http://cqfd-journal.org/Les-vagues-comme-des-barbeles>)

Vacances et participation employeur, nous pouvons tous y prétendre!

En fonction de votre barème fiscal vous pouvez accéder à différentes aides de notre employeur concernant les vacances. Certains le savent, d'autres non, petit rappel, petit résumé...

Vous pouvez ouvrir droit à une subvention pour :

- Les centres de loisirs sans hébergement (2,66 euros la demi-journée, 5,27 euros la journée)
- Les colonies de vacances et stages sportifs à concurrence de 45 jours par an (7,31 euros par jour pour un enfant de moins de 13 ans - 11,06 euros par jour pour un enfant de plus de 13 ans – 76,22 euros pour un forfait de minimum 5 jours)
- Les séjours éducatifs (de 5 jours à 21 jours : 3,60 euros par jour, au-delà de 21 jours forfait de 75,74 euros)
- Les séjours linguistiques (5 jours minimum : 7,31 euros par jour en dessous de 13 ans, 11,07 euros par jour au-dessus de 13 ans, forfait de 121,96 euros)
- Les séjours en centres familiaux de vacances agréés ou gîtes de France (à concurrence de 45 jours par an, pension complète 7,69 euros par jour, autre formule 7,34 euros)



Vous pouvez également obtenir une aide au travers de la participation de l'employeur sur l'achat de vos chèques vacances. Le montant de la participation va de 15% à 25% du montant total que vous sollicitez, il est

calculé en fonction du foyer fiscal.

La demande ne peut être faite qu'une fois par an et l'épargne constituant la somme finale à votre charge se fera sur une durée de 4 mois minimum à 11 mois maximum. Le montant sera directement prélevé de votre bulletin de salaire au fur et à mesure des mois concernés.

Les chèques vacances sont valables deux ans et accepté dans plus de 170000 lieux en France. Ils peuvent servir dans de nombreux domaines : hébergement, restauration, voyages, transports, culture, loisirs. De votre location vacances en passant par un trajet en train ou le paiement du centre de loisirs de vos enfants, la participation employeur représente donc une aide dans votre quotidien.

L'observatoire des inégalités

Les écarts entre les riches et les pauvres se creusent en France, selon l'état des lieux rendu public le 30 mai par l'Observatoire des inégalités. Premières victimes du chômage de masse et de longue durée, les couches populaires ont été durement frappées par la crise de 2008 et le nombre de pauvres s'est considérablement accru entre 2004 et 2014 (+ 950 000 personnes vivant avec moins de 848 € par mois). Moins touchées par la crise, les classes moyennes ont vu toutefois leur pouvoir d'achat stagner. Seuls les riches prospèrent. Les 10 % les plus aisés de la population (en moyenne 4 683 € par mois par unité de consommation) ont ainsi engrangé 272 € supplémentaires en dix ans quand les plus modestes ont perdu 30 € par mois et par personne en moyenne. Et si on prend en compte le patrimoine, les 10 % les plus riches possèdent 630 fois plus que les 10 % les plus pauvres.